

**MAIRIE**  
de  
**SAINT-MARCEL-LES-VALENCE**

Code Postal 26320  
Tél. 04 75 58 70 03 - Fax 04 75 58 74 34

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal**  
**Du 01/03/2021 à 20 heures**

**Etaient présents :**

Jean Michel VALLA, Marie MONTMAGNON, Didier FAQUIN, Anne-Charlotte KUBICKI, Eric SIMONET, Schahrazad BENSADI, Vincent BARD, Gilbert BELDA, Joëlle PLEINET, Patrick ZANI, Christelle SŒUR, Paul DESPESE, Pauline BOREL, Barbara AROD, Thomas LEFEVRE, Gaspar DESPLANQUES, Anne CHARBONNEL, Pascal OBOUSSIER, Marie-Thérèse MEYER, Bernard POURRET, Aurélie ALLEON, Sandrine VICTOURON, Béatrice TEYSSOT, Florian JEUNOT, Chrystel BANC, Camille MAZEROUX

**Avait donné pouvoir :**

Fabien MICHET DIT BARON à Schahrazad BENSADI

**Etaient absents :**

ROBIN Frédéric, RUNDLER Beate

Monsieur BELDA Gilbert est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance :

- Soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021 qui est approuvé à l'unanimité

*Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :*

**AFFAIRE n°1 : FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Rapporteur** : Didier FAQUIN - 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint présente le rapport d'orientation budgétaire.

Lors de la présentation du contexte fiscal local marqué cette année par la mise en œuvre de la suppression de la Taxe d'Habitation,

Mme TEYSSOT Béatrice tient à préciser que la suppression de la Taxe d'Habitation et son remplacement par une compensation financière versée par l'État, prive la Commune du dynamisme de ses bases fiscales et au final prive la commune de ressources nouvelles.

Monsieur le Maire précise lors de la présentation des perspectives financières sur le chapitre des acquisitions foncières, que les sommes provisionnées tiennent compte de l'achat d'un ténement foncier en centre-ville, et de la veille foncière que la commune doit assurer et notamment aux abords des secteurs stratégiques de l'Ilot BATERNEL et JERPHANION.

Après l'exposé du bilan des prospectives du mandat, Monsieur MAZEROUX constate que le montant des dépenses envisagées sur le mandat, n'est pas couvert par le cumul des excédents des années antérieures. Monsieur le Maire confirme qu'à ce jour l'équilibre du Plan Pluriannuel d'Investissement du mandat n'est pas équilibré. Il précise qu'il conviendra de rajouter aux excédents cumulés des années antérieures, les excédents qui vont être dégagés chaque année sur la section fonctionnement, les subventions qui seront obtenues, et il précise qu'au regard de la nature des investissements envisagés sur le mandat, et du désendettement actuel de la Commune, la solution de recourir à un emprunt nouveau sera étudiée pour le financement du P.P.I.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose en conclusion de cette présentation de retenir 4 axes de réflexion, à savoir

- De poursuivre les efforts de maintien de la situation financière saine actuelle
- De maintenir les efforts passés sur l'entretien de notre patrimoine communal
- De proposer des services publics de qualité et adapté aux St Marcellois,
- De proposer de nouveaux leviers d'action afin d'optimiser nos ressources

Il propose d'ouvrir le débat.

Monsieur le Maire souhaite préciser que le dernier axe de réflexion proposé soulève la question de l'augmentation du taux d'imposition de la Taxe Foncière et qu'au regard des ambitions visées au sein du document présenté ce soir, à savoir, le maintien de la qualité de vie St Marcelloise, de proposer des services publics toujours plus efficaces, de préparer la collectivité aux futurs développements de sa population, la nécessité de retrouver des marges de manœuvre au niveau de nos ressources ne doit pas être écartée.

Mme ALLEON Aurélie demande à quel taux pourrait-on fixer cette augmentation ?

Monsieur le Maire lui répond que pour l'instant aucun taux n'a été retenu. Actuellement le taux d'imposition est de 12.55%. La proposition d'augmentation du taux sera arrêtée en commission des finances.

Mme ALLEON souhaite connaître le coût financier des renforts de personnel envisagés pour les services techniques, et plus précisément le poste de Directeur des Services Techniques.

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint lui précise que suivant le grade et l'ancienneté de l'agent, cela peut varier entre 60 000 et 80 000 €, charges patronales incluses.

Monsieur Florian JEUNOT souhaite préciser, qu'au regard des engagements électoraux de sa liste, les élus de la liste Saint-Marcel Ville d'Avenir ne voteront pas d'augmentation du taux d'imposition et que pour les charges nouvelles liées à la pénalité pour la non production de logements sociaux, l'équipe municipale ne peut s'en prendre qu'à elle-même car elle n'a pas su lors des précédentes mandatures anticiper cette carence.

Monsieur le Maire, lui répond que malgré tous les efforts mis en œuvre les années précédentes, les objectifs de production que l'Etat nous assigne, ne sont pas réalisables au regard du foncier disponible sur notre Commune et sa valorisation. De plus, l'augmentation du taux de réalisation qui est passé en 2020 à 25% du parc de résidence principale a accentué de manière significative notre pénalité financière pour cette année.

***Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport d'orientation du budget 2021. Le Budget 2021 sera voté en séance du Conseil Municipal ultérieurement, dans un délai de deux mois.***

#### **AFFAIRE n°2 : FINANCES - REMBOURSEMENT LOCATION SALLE - COVID-19**

**Rapporteur** : Eric SIMONET- Adjoint

27 votants pour

Monsieur l'Adjoint rappelle que suite à l'état d'urgence décrété le 16 mars dernier et l'instauration du Couvre-feu depuis décembre 2020, certains de nos administrés qui avaient loué des salles communales ne vont pas pouvoir réaliser leur manifestation. Si certains ont pu décaler et/ou reporter, d'autres sont obligés d'annuler.

Il propose, à l'assemblée, au regard du contexte exceptionnel qui prévaut actuellement de rembourser ces administrés.

*Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le remboursement des locations de salles municipales qui ne pourront pas être honorées à cause du contexte sanitaire actuel.*

**AFFAIRE n°3 : FONCIER - ACQUISITION FONCIERE - PARCELLES AK 424 et AK 436 - Voirie**

*Rapporteur : Le Maire*

27 votants pour

Le Conseil Municipal valide la demande de rétrocession pour intégration dans le domaine public des parcelles AK 424 et Ak 436 sises Côte du Vallon

**AFFAIRE n°4 : Compte rendu des Décisions**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

<b>N°</b>	<b>Dates</b>	<b>Objet</b>	<b>Incidence financière</b>
2	19/01/2021	MP2020-003 ATTRIBUTIONS LOTS1 à 6 et LOT 8 - RUGBY	+ 331 472 € HT
3	27/01/2021	MP2017-001_ AVENANT1_ MODIFCIATION COORDONNEES TITULAIRE	Sans objet
4	28/01/2021	ADHESION 2021 CAUE	+ 2 947 €
5	29/01/2021	DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL - AMENDES POLICE 2021	Enveloppe Demandée - 3 644 €
6	04/02/2021	MP2018-007 LOT4 AVENANT n°1 – MEDIATH7QUE	- 7900 € HT
7	22/02/2021	MP2020-003 ATTRIBUTION LOT7 - RUGBY	+ 24 066.50 HT

**Affaires Diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'ouverture au public de la médiathèque pour le 23 mars prochain à 14h.

Mme TEYSSOT demande si Monsieur le Maire a des informations complémentaires sur la réalisation de la maison médicale.

Monsieur le Maire lui répond que le chantier devrait normalement débiter en avril, le Permis de Construire est à ce jour purgé des recours des tiers. Le promoteur en charge de ce projet a pour l'instant une offre de services assez développée, avec un médecin, des infirmières, un ostéopathe, et un gynécologue. Cette offre devrait être encore complétée.

Levée de séance à 22h00.